

Nombre de membres : 34

N°2022-06

En exercice : 33

Abstentions : 4

Présents : 30

Exprimés : 29

Pouvoirs : 3

Pour : 23

Votants : 33

Contre : 6

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-deux, le jeudi 10 mars à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Espace « Robert MORANGE » à ORADOUR-SUR-VAYRES sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 04 mars deux mille vingt-deux.

Présents : Christophe Gérrouard, Maryse Thomas, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Louis Furlaud, François Chaulet, Jean Maynard, Maryse Parverie, Joël Vilard, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Bernard Darfeuilles Christian Vlgnerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Hervé Mazeaud, Bertrand Jayat, Pierre Hachin, Jérôme Suet, Stéphane Seyer.

Suppléants présents : Liliane Baudet

Pouvoirs : Pierre Varachaud à François Chaulet, Albert Viroulet à Pierre Hachin, Patrick Gibaud à Josiane Lefort,

Secrétaire de séance : Bertrand Jayat

Objet : Autorisation donnée à monsieur le Président de signer une convention tripartite avec l'association « Tour du Limousin Organisation » et la commune de Saint-Laurent-sur-Gorre. Attribution d'une subvention à l'association « Tour du Limousin Organisation ». Tour du Limousin 2022.

Monsieur le Président rappelle que le vendredi 19 août 2022, la dernière étape de la course cycliste dénommée « Tour du Limousin » ralliera la commune de Saint-Laurent-sur-Gorre, ville de départ de cette dernière étape, à la commune de Limoges, ville d'arrivée de cette course.

La Communauté de Communes Ouest Limousin et la commune de Saint-Laurent-sur-Gorre souhaitant vivement être partenaire de cette manifestation, un projet de conventionnement avec l'association « Tour du Limousin » en charge de l'organisation de cet évènement sportif a été rédigé.

Ce projet de convention précise les obligations et droits de chacune des parties en présence lors de cette manifestation.

Ce projet de convention est soumis à l'examen du Conseil Communautaire.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à la majorité (23 pour ; 6 contre : mesdames VARACHAUD, PARVERIE, messieurs HACHIN, VIROULET, PATAUD, DAUCHART ; 4 abstentions : madame BAUDET, messieurs MAZEAUD, VILARD, SUET) :

- **AUTORISE** monsieur le Président à signer une convention tripartite avec l'association « Tour du Limousin » et la commune de Saint-Laurent-sur-Gorre, dans le cadre de l'organisation de la dernière étape de cette course cycliste, selon le modèle joint en annexe à la présente,

- **DECIDE DE VERSER** une subvention d'un montant de 10 000,00 € à l'association « Tour du Limousin Organisation » dans le cadre de l'organisation de la dernière étape du Tour du Limousin 2022,

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif Principal 2022, chapitre 65, article 6574.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le

Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD